



La “ masculinisation ” du français a-t-elle eu lieu ?

Yana Grinshpun

► To cite this version:

Yana Grinshpun. La “ masculinisation ” du français a-t-elle eu lieu?. Le genre grammatical et l'écriture inclusive en français, 2021, 9798518877252. hal-03433958

HAL Id: hal-03433958

<https://hal.science/hal-03433958>

Submitted on 18 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La « masculinisation » du français a-t-elle eu lieu ?

Yana Grinshpun¹

Cet article est consacré à la discussion de la thèse de la « masculinisation » de la langue française », selon laquelle la langue française comporterait des injustices sexistes imputables à l'entreprise des grammairiens et des théoriciens de la langue depuis le XVII^e siècle. L'ouvrage d'Eliane Viennot intitulé *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin*² en est le principal vecteur. Malgré la publication de réponses argumentées par plusieurs linguistes³, il continue d'être pris comme référence par des linguistes, des enseignants, des médias, des consultants en communication et il sert même de base au guide pratique édité par le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe* (2016) repris par les éditeurs du *Manuel d'écriture inclusive*.

Cet ouvrage, acclamé par certains milieux féministes comme apportant la preuve d'une « masculinisation » délibérée de la langue française et de la grammaire, se présente comme une narration de faits de guerre menée par un camp de « masculinistes » misogynes contre les femmes et contre la langue :

« J'ai fini par comprendre que nous sommes les héritiers et les héritières d'un long effort pour masculiniser notre langue. Effort qui s'insère évidemment dans un plus vaste mouvement pour maintenir ou accentuer des rapports de forces, dont ceux qui organisent la domination masculine » (p.8)

La discussion qui va suivre n'aurait pas lieu d'être dans les pages d'une revue consacrée aux questions de grammaire et de langue si l'ouvrage en question avait été uniquement consacré à des thématiques sociales. Cependant, c'est bien sur ses arguments concernant l'histoire de la langue que se sont récemment appuyés certains linguistes promouvant des réformes structurelles⁴ en les présentant comme des raisonnements linguistiques, ce qui est loin d'être le cas. En outre, de nombreux vulgarisateurs reprennent les passages du livre de Viennot, tantôt pour dénoncer une réticence institutionnelle à féminiser la langue, tantôt pour parler du rôle « néfaste » des

¹ Maître de conférences à Paris 3-Sorbonne Nouvelle.

² E. Viennot, (2014/2017), *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin* ! Paris : éditions iXe.

³ Charaudeau, P. (2018) « L'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français », *Le Débat* n°199, mars-avril 2018, Charaudeau, P. (2018), Rastier, F. (2020), « Écriture inclusive et exclusion de la culture », *Cités*, 2020/2 (N° 82), p. 137-148, Rastier, F. (2020), <https://www.mezetulle.fr/ecriture-inclusive-et-separatisme-linguistique/>

⁴ Voir par exemple L. Greco (2015), M. Candea, L. Véron (2019), Michel, L. (2015).

*remarqueurs*⁵ du XVII^e siècle dans la standardisation du français, ou encore pour montrer une prétendue corrélation des structures linguistiques avec le système économique et social⁶.

La présentation de la langue française qui est faite dans son ouvrage, et qui tend désormais à servir de référence, se fonde sur des principes qui ne relèvent pas de la description grammaticale :

« Et elle [la langue française] ne connaît que deux genres. Cette limite intrinsèque l'empêche de répondre aux désirs (sic !) de celles et ceux qui voudraient ne pas être identifié.es comme femme ou homme, ou qui souhaiteraient de la « fluidité » entre les genres. Elle contrarie aussi les rêves des partisan.es de « l'indifférence des sexes », dont je suis ». (p.129)

Outre que le mot *genre* est ici employé sans distinguer genre sémantique et genre morphologique, il s'agit là d'une vision non rigoureuse de la langue, présentée comme un artefact que l'on pourrait ou devrait faire plier à ses désirs. La description linguistique ne saurait de toute manière se fonder sur les préférences des auteurs en matière de sexualité ou « d'indifférence des sexes ».

Notre objectif est ici de passer au crible de l'objectivité linguistique les assertions de cet ouvrage portant sur l'histoire de la langue et le fonctionnement du genre et qui reposent sur divers implicites concernant la nature du langage et des langues, notamment appuyés sur des interprétations biaisées de la métalangue.

1. Métalangue, référence, genre

Même si les connaissances formelles établies en linguistique et sciences du langage rendent normalement inutiles une réfutation des affirmations confuses de la « théorie de la masculinisation », nous voudrions rappeler ici quelques principes fondamentaux de la description des phénomènes linguistiques et sociolinguistiques, lesquels ne sont pas fondés sur le psychologisme et le prescriptivisme, procédés fréquemment utilisés dans *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin*. En effet, l'autrice y prétend, de manière tortueuse et allusive, que les fonctions professionnelles dépendent de la disponibilité d'items lexicaux :

« les réformateurs n'ont jamais réussi à convaincre aucun locuteur, aucune locutrice française qu'appeler une femme *président*, ou *directeur* ou *conseiller* constituait un usage conforme à la langue [...]. La quatrième [raison], c'est l'importance de cette entreprise de masculinisation de la langue. Trop longtemps, lorsque des féministes invitaient à investir *aussi* le terrain du langage, des femmes — généralement celles qui étaient parvenues à s'imposer dans les bastions masculins — leur ont répondu « c'est sans importance » [...]. En réalité, la langue n'est qu'un terrain de plus où s'est menée la guerre du savoir : non le savoir gratuit, celui qui enrichit intimement la personne, mais le savoir comme clé du pouvoir — le seul que connaisse la clergie. Qu'on veuille bien réfléchir à cela, *ne serait-ce qu'à cela* : il pourrait y avoir des femmes magistrates, parlementaires, universitaires... depuis le XIII^e siècle. Il pourrait y avoir des ministres, des députées depuis le XVIII^e. Or elles ne sont parvenues à ces postes qu'au

⁵ Le terme « remarqueur », utilisé par les historiens de la langue, correspond à l'activité socio-discursive répandue au XVII^e et XVIII^e siècles qui consistait à observer les usages en vigueur et à les noter dans des ouvrages appelés « remarques ».

⁶ « Comment ne pas penser que cette règle [de grammaire] distille dans les esprits l'idée que l'homme l'emporte sur la femme ? Comment ne pas lier l'acceptation de cette règle avec celle de phénomènes bien matériels comme les inégalités de salaires ? » (Candea, Véron, p. 119).

cours du XXe siècle. [...] ceux qui voulaient conserver cette manne pour eux ont estimé qu'il fallait batailler *aussi* sur le terrain du langage. Aujourd'hui que la plupart des empêchements légaux garantissant la suprématie masculine sont tombés, c'est sur ce terrain qu'ils continuent de ferrailler »⁷

Dans un sous-chapitre intitulé « Renouer avec les logiques de la langue », Viennot affirme ainsi : « Toute femme exerçant une activité doit pouvoir être nommée d'un mot féminin [...] De la même façon, tout homme doit pouvoir être nommé d'un mot masculin. »⁸ (p. 105). Elle établit ainsi un déterminisme entre les propriétés morphologiques des signes linguistiques et l'organisation sociale, renversant radicalement la fonction dénotative pour lui conférer un pouvoir social créationniste. Elle introduit en outre une modalité déontique (*doit*) qui ne relève pas de la description mais de la prescription.

De telles assertions montrent clairement une confusion entre différents emplois de *féminin* et *masculin* qui n'ont pas le même sens en fonction de leurs domaines d'utilisation : en grammaire, ces qualificatifs relèvent du métalangage grammatical technique ; en anatomie, il s'agit des organes génitaux ; en langue commune, d'individus de sexes différents.

Viennot prend donc les signes de la langue pour des propriétés inaliénables des êtres réels et fait comme si les mots étaient les substituts, au sens de délégués, des *sexes biologiques*. Elle commet ainsi la même erreur que Cratyle en pensant que le nom est une imitation de la chose⁹ et en prétendant ignorer l'arbitraire du signe et le métalangage linguistique. Elle le fait en se fondant sur une autre catégorie, celle de « respect » qui ne relève pas du fonctionnement de la langue. Elle pose ainsi une équation entre sexe des personnes et genre des mots (ce qui lui permet, ailleurs, de dire que « les mots changent de sexe »).

Le mot « genre », en grammaire, ne correspond pas au sens que lui donnent certains courants féministes par contamination avec *gender* qui peut être traduit soit comme *genre*, soit comme *sexe*. Le mot « genre » en linguistique renvoie à la manière dont s'organise le lexique des langues. Comme le remarquait A. Meillet¹⁰, la catégorie du genre est l'une des moins logiques et des plus imprévisibles des langues indo-européennes. Il remarquait également que la distinction entre les genres n'est pas construite sur des propriétés qui se trouveraient dans le réel. Le fait que le mot *personne* soit au féminin et le mot *individu* au masculin ne s'explique pas par les organes génitaux...

La catégorie du genre est une catégorie morphologique : si en latin, elle était liée à la flexion casuelle du nom, en français elle permet la configuration des rapports morphosyntaxiques allant de la détermination à la qualification. Dans

Ma prof de yoga est un laideron

Evelyne est un vrai génie de la linguistique

Madame Dupont a été témoin de l'accident

la morphologie ne renvoie pas à l'essence sexuelle des référents et n'empêche pas non plus, le cas échéant, de référer au sexe¹¹.

⁷ Op. cit., p. 102-103.

⁸ Voir la note 6

⁹ Voir Platon, *Cratyle* (notamment 430b)

¹⁰ Meillet, A. (1919/1965 :202)

¹¹ Il existe pourtant des linguistes qui soutiennent les thèses contraires, en affirmant, comme P. Violi (1987), que l'organisation de la langue « influence le système symbolique et cognitif des sujets parlants, puisque les genres tendent à être vécus comme des catégories naturelles auxquelles ramener l'expérience de la réalité ». Mais on ne comprend pas alors comment fonctionne ce système « cognitif et symbolique » en langues sans genre, car aucun étayage de ces

Le russe donne un bon exemple du rapport entre morphologie, syntaxe et fonctionnement du genre :

« le verbe transitif *aimer*, *tuer* a son régime direct au génitif s'il s'agit d'êtres animés, et à l'accusatif pour les objets inertes. On tue un homme, un bœuf, un cheval, au génitif ; on détruit un mur, on lance une flèche, de la boue à l'accusatif. Le plus curieux de l'affaire, c'est qu'une femme est classée parmi les choses inanimées : on ne peut pas la tuer comme un bœuf, au génitif, elle n'a droit qu'à l'accusatif, comme la boue, pour bénéficier du génitif, il faut qu'il y en ait plusieurs. [...] Et si un animal, comme le chien, par exemple, à l'idée saugrenue d'adopter le genre féminin, immédiatement il tombe dans le rang de la femme, il est condamné à l'accusatif. [...] Si les féministes de Moscou croient au progrès linguistique, ils devront réclamer sans retard le droit au génitif, pour les femmes russes. » (Bally 1925/1965 : 51)¹²

La référence se construit non pas dans une nomenclature lexicale, mais dans l'agencement des éléments de la langue. On voit que la construction et le fonctionnement des formes linguistiques n'a pas grand-chose à voir avec une quelconque emprise « masculiniste » : le hasard des formes conditionne des rapports entre les formes au niveau systémique, sans que la problématique sexuelle ne joue un rôle déterminant.

Diachroniquement, le genre des mots est le résultat de facteurs et de processus d'une grande variété. Par exemple, les neutres grecs en -a ont adopté le genre de la désinence et sont devenus féminins : *enigma* (une énigme), *epigramma* (une épigramme). D'autres sont devenus masculins *rheuma* (un rhume), *aroma* (un arôme). Historiquement, certains noms qui réfèrent à des êtres au sexe masculin en latin ont une forme morphologique de féminin, comme *nauta* (marin) ; certains mots aujourd'hui au féminin en français proviennent de l'ancien neutre (*fée* < *fata*, pl. de *fatum* ; *joie* < *gaudia*, pl. de *gaudium*, n) et, enfin, certains mots au masculin en français proviennent des anciens neutres latins dont le nominatif et l'accusatif étaient semblables (*bras* < *bracchium*). Certaines formes de masculin français s'inscrivent dans la continuité de deux genres latins : masculin et neutre dont la forme masculine du français est le prolongement, qu'il s'agisse du masculin latin (*librum*) ou du neutre (*templum*). On comprend que la forme masculine possède des affinités formelles avec le neutre et le prédispose à assumer les fonctions d'un genre par défaut¹³. N'oublions pas, donc, que le genre des substantifs en français est à mettre en rapport avec l'évolution des formes héritées du latin.

Concernant l'explication en synchronie, citons ici ce passage important d'Eugenio Coseriu qui montre la logique de la langue et la manière de la décrire :

« Leur rapport [des signes] correspond souvent à la formule : non-A/A, dans laquelle le terme A est caractérisé en tant que tel, tandis que le terme non-A n'est caractérisé que négativement par rapport au terme A, en tant que « ce qui n'est pas déterminé comme A », de sorte qu'il peut être le contraire proprement dit du terme A, mais il peut aussi englober ce

thèses n'est proposé. Comment l'existence du neutre en russe ou en allemand conditionnerait-il le système symbolique des sujets parlants russophones ou germanophones et en quoi serait-il différent de celui des anglophones ?

¹² *Aimer un chien* –любить пса ; *aimer un peintre* –любить художника (les deux substantifs sont au génitif) ; *aimer un livre* –любить книгу, *aimer une femme* –любить женщину (les deux substantifs, non animé et animé, sont à l'accusatif)

¹³ Fonction par défaut qui n'est pas sans lien avec l'emploi du masculin dans les tournures impersonnelles (*c'est beau, il pleut*, etc.), dans l'accord par résolution (*la fille et le garçon sont partis*) ou comme genre des déverbaux (« le vivre-ensemble », « le vouloir », « un je-ne-sais-quoi », « le m'as-tu-vu »).

terme [...] Cela implique que le terme « négatif » (appelé aussi « neutre », « non-marqué », ou « extensif ») fonctionne concrètement comme deux signifiés de langue : un signifié qui est le contraire du terme « positif » (appelé aussi « marqué », ou « intensif ») et un autre qui correspond à la valeur de base de l'opposition respective et qui englobe la zone de signifié correspondant au terme positif, l'opposition même entre les deux termes étant en ce cas suspendue [...]. *Femme* est, dans l'opposition *femme/homme*, le terme positivement marqué, ne s'appliquant, sauf métaphore qu'aux êtres humains adultes de sexe féminin, tandis qu'*homme* y est le terme neutre ou extensif, pouvant s'appliquer aussi bien aux êtres humains de sexe masculin, qu'aux êtres humains en général (hommes et femmes). En grammaire, le singulier est souvent, dans nos langues, terme neutre par rapport au pluriel, pouvant s'appliquer aussi à la pluralité (*Le Français est loyal, l'Espagnol est généreux*), et, de la même façon le masculin est extensif par rapport au féminin : *étudiante* s'applique exclusivement à des personnes de sexe féminin, tandis que *étudiant*, et plus encore son pluriel *étudiants*, s'appliquent aussi bien aux étudiants de sexe masculin qu'aux étudiants en général ». ¹⁴

Le féminin et le masculin se trouvent ici en rapport d'inclusivité. Si on suit une logique d'égalitarisme social, on peut remarquer que le féminin est un genre marqué et qu'il ne peut être qu'exclusivement féminin, sans possibilité d'inclure une autre référence. Or, le masculin, lorsqu'il se confond avec le neutre, perd ses traits sémantiques restrictifs et « s'invisibilise » dans les emplois indifférenciés. Ainsi, dans *On cherche quelqu'un pour un poste de gardien*, ni *quelqu'un* ni *gardien* ne renvoient à un sexe particulier.

C'est d'ailleurs particulièrement évident dans le fonctionnement pronominal. Dans un énoncé comme *On n'est pas sorti de l'auberge*, l'accord n'est ni au féminin ni au pluriel, indépendamment du référent éventuel de *on*. Dans *on ne mange pas la bouche pleine*, l'extension désignative de *on* neutralise la référence. Dans le cas du pronom *on*, le sémantisme renvoie à de l'humain, mais procède à l'indifférenciation des oppositions de genre sémantique, ce qui est bien porté par le « masculin » morphologique. La neutralisation sémantique concerne également les emplois de *ils* (« Ils conduisent comme des fous à Paris ») ou encore le pronom interrogatif ou indéfini *qui*, analysé par Le Goffic.¹⁵ Ses analyses montrent que la neutralisation sémantique, du genre et du nombre, touche tout le système pronominal. Le pronom *qui*, masculin singulier, neutralise à la fois le sexe et la quantité :

Qui est d'accord ?

Qui m'aime me suive !

Embrassez qui vous voulez.

Pour équivaloir au masculin générique singulier de *qui* selon la logique de l'égalitarisme inclusiviste, on obtiendrait, les possibilités suivantes : « Embrassez [*celui / celle / ceux / celles / celui et / ou celle / ceux et / ou celles*] que vous voudrez ». Le Goffic remarque que si on n'accepte pas que *celui* a le même le même rôle que *qui* dans « Celui qui ne risque rien n'a rien », on affirme que *celui* ne peut pas renvoyer à une femme, ce qui bouleverse complètement tout le système pronominal. Faut-il encore qu'on soit conscient de son existence car ce phénomène touche à un ensemble de catégories sémantiquement « neutres », c'est-à-dire où la référenciation sexuelle est totalement mise hors-jeu : indéfini, impersonnel, généricité. Ce rôle de neutre sémantique et/ou référentiel que joue le masculin morphologique est, au demeurant, disponible dans une grande variété de langues. Il s'agit là de faits de langue sans rapport avec des décisions morales, sociales

¹⁴ Coseriu, E. (2001 : 152)

¹⁵ Je remercie Pierre Le Goffic d'avoir attiré mon attention sur ce phénomène. Voir Le Goffic (2019 : 106-107)

ou philosophiques. Or, la vulgate inclusiviste récuse l'idée d'un neutre en français, sémantique ou morphologique : cela revient bel et bien à ne pas considérer la différence entre sémantique et morphologie et à assigner aux mots des propriétés uniquement réalistes.

2. Accords et désaccords

Dans la continuité de ces faits de langue où le masculin possède un rôle de neutre sémantique se pose la question des accords adjectivaux concernant des mots de genres différents au sein du même groupe nominal. C'est un point qui ne joue pas de rôle structurant concernant la langue française et qui se pose principalement à l'écrit (pour les cas où l'accord est pour l'œil et non pour l'oreille).

Or, un tel phénomène linguistique est envisagé par Viennot comme une emprise des hommes entendant « façonner *les langues* à l'avantage de leur sexe »¹⁶. En parlant des langues au pluriel, cette théorie de la masculinisation suppose une décision historique prise par les hommes pour chaque langue, dans toutes les cultures. C'est là une proposition complotiste ou, au mieux, mythique. Elle ne précise pas ce qu'est un « avantage » grammatical ou comment des groupes sexuels en tireraient un bénéfice, ni comment l'accord des adjectifs exercerait une emprise psychosociale. Reste que, depuis la première édition de son ouvrage, on retrouve dans les médias — et même aujourd'hui dans des articles de linguistique — le slogan « Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ». Comme nous l'avons noté, en jouant sur la plurisémie de *féminin* et *masculin*, cette récurrence sloganique contribue à obscurcir les enjeux linguistiques pour le grand public en entretenant la confusion entre les mots et les choses.

L'accord est l'objet d'un chapitre dans l'ouvrage de Viennot. Or, la formulation sloganique répandue par son titre constitue la déformation d'une formulation grammaticale recommandée aujourd'hui. Voici quelques extraits de grammaires contemporaines prescriptives utilisées par les enseignants aujourd'hui.

- Grevisse, *Le français correct*

« 1. Quand les mots qualifiés sont de genres différents, l'adjectif se met au masculin pluriel : Une tête et un buste humains. (A. France)

2. Parfois l'adjectif se rapportant à plusieurs noms abstraits ne s'accorde pourtant qu'avec le plus rapproché : *tant elles [les lettres] étaient mortifiantes pour la vanité et la jalousie persane. (Montesquieu) ; Un goût et une aise nouvelle (J. Giraudoux)*¹⁷ »

- Larousse, *Grammaire du français contemporain*

« Quand les substantifs sont de genres différents, l'adjectif est au masculin : *Est-ce que papa et maman sont fâchés ?* Toutefois, lorsque l'adjectif marque dans la prononciation l'opposition du masculin et du féminin, on évite généralement de placer à proximité immédiate d'un substantif féminin : *Une tapisserie, une miniature, un tableau, une sculpture et un vitrail médiévaux* (Malraux) »¹⁸

¹⁶ Op. cit, p.127.

¹⁷ Grevisse (1973), *Le français correct*, guide pratique, éd. Duculot, p.158.

¹⁸ p. 189,

• *Encyclopédie de l'orthographe et de la conjugaison*¹⁹

« Accord de l'adjectif avec plusieurs noms

En cas de nom de même genre, il s'accorde en genre et, en cas de genres différents, il est au masculin pluriel (ex : la fille et le garçon sont contents) ».

• Formulation au niveau CE2²⁰

« Lorsque l'adjectif qualifie plusieurs noms séparés par la conjonction « **et** » il se met au masculin pluriel si au moins l'un des noms est masculin »

Autrement dit, la formulation que Viennot prend comme exemple de sexisme n'existe pas dans les manuels contemporains. Ce que, paradoxalement, elle reconnaît elle-même (p.68) en citant la grammaire de Bescherelle (1835-1836) qui n'utilise pas la formule tant brandie comme sexiste. Mais Viennot est néanmoins persuadée que la « vérité sur la plus grande noblesse du sexe masculin » se transmet « entourée de précautions » (p.69). Autrement dit, ses affirmations ne sont pas fondées sur les textes effectifs, mais sur des suppositions quant aux intentions des auteurs des grammaires. Or, de toute évidence, aucune grammaire contemporaine ne se présente comme manifeste sexuel : à l'école primaire, les jeunes apprenants qui rencontrent pour la première fois la règle de l'accord de résolution l'entendent formulée en termes grammaticaux et non pas en termes sexuels. C'est donc une déformation de la réalité pédagogique que d'accuser les grammaires « d'enfoncer dans le crâne [des enfants] que le masculin l'emporte sur le féminin » (p.108). Proclamer que cette formule possède une efficacité sociale n'est prouvé par rien d'autre que cette proclamation.

3. L'argument des langues anciennes

Pour prouver une évolution « masculiniste », Viennot renvoie à un état antérieur de la langue :

« Les accords victimes de la masculinisation de la langue française sont d'abord ceux qui concernent les adjectifs et participes passés se rapportant à plusieurs substantifs de genres et / ou de nombres différents. On a constaté plus haut que l'ancienne langue ne voyait là aucun problème, se contentant d'accorder le ou les mots en question (jusqu'au verbe conjugué) avec le dernier substantif exprimé » (p.64)

Ainsi, les accords syntaxiques conditionneraient-ils la vision du monde des locuteurs et formeraient-ils une des bases de la *Weltanschauung* de la communauté linguistique francophone. Elle affirme également que les accords de proximité étaient plus fréquents avant la standardisation du français, au XVI^e siècle, c'est-à-dire avant l'intervention des « masculinistes », ce qu'elle dit être attesté dans les textes des auteurs de la Pléiade :

« Pourtant, avant le XVIII^e siècle, la langue française usait d'une grande liberté. Un adjectif qui se rapportait à plusieurs noms, pouvait s'accorder avec le nom le plus proche. Cette règle de proximité remonte à l'Antiquité : en latin et en grec ancien, elle s'employait couramment ».

¹⁹ Coll. Poche, 1992 (M. Huchon dir.)

²⁰ Fiche pédagogique du site Epopia, « L'accord des adjectifs ». www.epopia.com

Il s'agit d'un argument fréquemment repris par les inclusivistes : en moyen-français, en latin et en grec, l'accord de proximité aurait été la norme. De telles assertions montrent que Viennot confond ou ignore trois phénomènes linguistiques différents afin de les utiliser comme justification de sa position : la comparaison des langues (le grec, le latin et le français) ; l'évolution linguistique en diachronie ; l'écriture de la grammaire et l'historiographie de la grammaire. Ses approximations péremptoires sur un ensemble de langues différentes (grec, latin, français pré-classique, français classique), sans cadrage historique précis et sans prise en compte de l'interaction de divers paramètres (évolution des systèmes linguistiques dans le temps, morphosyntaxe du français du XVI^e siècle, évolution phonétique et morphologique normalisation des graphies, pensée grammaticale, grammatisation de la langue) nécessite une mise au point synthétique.

La comparaison de systèmes linguistiques différents peut avoir de l'intérêt pour des raisons génétiques ou typologiques. On peut, sur un ensemble de données, faire une hypothèse que « toutes les langues ont la propriété X » ou encore essayer de montrer que « Pour toute langue, si une langue possède la propriété X, alors elle possèdera aussi la propriété Y ». Si on peut comparer le latin avec le français ou avec l'italien, c'est pour montrer que ces langues présentent un certain nombre de caractéristiques par rapport à la langue d'origine et ensuite par rapport à d'autres langues. Or, selon Viennot, si l'accord de proximité est courant en grec et en latin, il n'y a pas de raison qu'il n'en soit pas ainsi également en français. C'est un jugement fondé non sur les faits, mais sur un irréel déontique : « si c'est X en latin, cela *devrait* être X aussi en français ». Non seulement ce qui caractérise le français, c'est justement qu'il ne s'agit plus de latin, mais le français n'est pas issu du grec et on ne voit pas pourquoi il en aurait les fonctionnements.

Sa comparaison est par ailleurs dénuée de pertinence, car elle ne tient pas compte de la différence de système dans ces langues, sur le plan de la phonologie (qui explique le passage d'une voyelle à l'autre ce qui peut avoir une incidence sur l'attribution du genre (cf. Nyrop 1908, tome 3, p. livre 8 *Formation du genre*), de la morphologie (marques de classe, de genre, de flexion, etc.), la syntaxe (ordre libre, contraint, etc.), du code graphique (correspondance ou non graphème /phonème). La comparaison, telle qu'elle a été élaborée dans le cadre de la linguistique générale, doit tenir compte de tous ces critères — et d'autres encore (oral / écrit, style, configurations discursives, etc.).

De fait, même si on trouve en français quelques traces de grec (morphèmes inscrits dans les racines savantes, signes mémoriels orthographiques évoquant une prestigieuse filiation),²¹ la structure du français n'a pas été marquée par cette langue : le fonctionnement morphosyntaxique du grec ne permet donc de tirer aucune conclusion sur le fonctionnement du français. Notons que le grec est une langue à déclinaisons, dotée de trois genres (féminin, masculin, neutre) : un raisonnement sur les accords doit tenir compte du fonctionnement de la catégorie « genre » qui implique une diversité d'usages dépendant de la nature des noms (animé, non-animé). De plus, les grammaires de référence du grec indiquent la prépondérance des accords au masculin lorsqu'il y a regroupement de personnes de sexes différents. Citons ici une grammaire de référence pour les spécialistes du grec :

« With substantives denoting persons of like gender, a predicate adjective is of the same gender. [...] **When the persons are of different gender, the masculine prevails.** [...]

²¹ Par exemple, *ô*, l'accent circonflexe (voir Cerquiglini, 1995, Grinshpun 2008)

When the things are of a different gender, a predicate adjective is neutral plural with singular verb.²²

Exemple :

Ὡς εἶδε πατέρα (m) τε καὶ μητέρα (f) καὶ ἀδελφοὺς (m) καὶ τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα (f) αἰχμαλώτους (adj. masc. acc., plur.) γεγενημένους (m), ἐδάκρυσεν. Lorsqu'il vit son père, sa mère, ses frères et sa femme prisonniers, il pleura. Xénophon, *Cyropédie*, 3, 1, 7

D'autres cas de figures se présentent également :

« When the substantives denote both persons and things, a predicate adjective is -a plural, and *follows the gender of the person*, if the person is more important, or if the thing is treated as a person (le genre de la personne, rappelons-le, peut-être *masculin, féminin ou neutre*)
- Or is *neuter plural* if the person is treated like a thing
- the verbal and the adjective predicates *may* agree with the first of two subjects as the more important. »

Cela montre que les fonctionnements attestés par les grammaires privilégient l'emploi de l'accord au masculin qui neutralise l'opposition de genre lorsque les substantifs désignant les humains sont de genres différents, lorsqu'il s'agit des personnes (qui peuvent être marquées par le masculin, féminin ou le neutre), et manifestent une variété d'usages lorsqu'il s'agit d'autres combinaisons. L'évocation du grec par Viennot est donc approximative, sinon fantaisiste.

La comparaison se complique lorsqu'il s'agit du latin. Sans précision historique, la référence de Viennot n'a d'ailleurs aucun sens. La parole latine s'inscrit dans le diasystème latinophone qui va de la latinité classique à la latinité tardive — mettons, du II^{ème} av. J.-C. jusqu'au VII^{ème} après J.-C.²³ — et implique une évolution langagière non-linéaire et non-continue avec des conséquences sur le système : certaines formes attestées par écrit pouvaient appartenir au domaine de l'oral. Le latin est une langue avec une syntaxe plus libre que celle du français et ne fonctionne pas de la même manière. Le système des genres du latin est différent, car il comporte le neutre, et l'existence de cette catégorie influence tout le système des accords. En outre, le système casuel du latin comporte six cas dont des oppositions se sont confondues avec le temps du fait de la neutralisation d'oppositions²⁴. Les formes morphologiques ne cessent d'évoluer pendant plus de sept siècles. Il est donc impossible d'affirmer de manière péremptoire — et sans donner d'exemples — que tel accord était courant et pas tel autre, sans préciser l'époque, le régime de parole, orale ou écrite, le genre du discours, etc.

Lorsqu'on consulte les grammaires du latin prenant pour référence le latin classique, on découvre que l'accord de proximité est moins fréquent que l'accord au masculin. On trouve souvent divers exemples d'accord au masculin :

mibi pater (m) et mater (f) mortui (m) sunt
mon père et ma mère sont morts
(Térence, *Eunuque*, 517-518)

²² Smyth H.W.(1920/1984), *Greek Grammar*, Harvard University Press.

²³ Glessgen, M.-D. (2007), Banniard (1997)

²⁴ Voir Banniard, M. (1997)

Il est également possible que l'accord de proximité soit utilisé : *ardor* [m.] *gaudiumque* [nt.] *maximum* [nt.] (« une ardeur et une joie très grandes »). Lorsque le masculin et le neutre sont utilisés, c'est le neutre sur lequel on accorde, parce qu'il est en proximité immédiate avec le dernier nom. Philippe Cibois, qui est par ailleurs défenseur d'une forme d'égalité linguistique entre « féminin » et « masculin », résume les grammaires du latin et du grec en montrant que l'accord de proximité existe bel et bien, mais pour les choses, et que même dans le cas des objets inanimés, il peut ne pas être respecté :

« en ce qui concerne les personnes, l'accord de proximité n'existe pas, ni en latin, ni en grec. L'accord de proximité dans les langues anciennes serait-il une légende ? Non, mais il concerne les choses et non les personnes. »²⁵

Tirer des conclusions morales du fonctionnement linguistique de systèmes différents ne relève pas d'une démarche scientifique, mais d'une fantaisie individuelle, la référence à l'antiquité faisant office d'argument d'autorité. Et quand bien même les accords de proximité eussent été plus fréquents en latin et en grec, cela ne signifierait pas que ces sociétés étaient moins « patriarcales » que la société française d'avant l'Ancien Régime. Cette évocation des langues anciennes sans critères de comparaison ne constitue donc qu'un vernis de fausse érudition qui n'a guère de sens du point de vue de l'argumentation socio-historique.

D. van Raemdonck (2018), dans son analyse consacrée à la vérification des questions de morphosyntaxe avancées par Viennot, remarque que ses conclusions ne sont fondées sur aucune étude chiffrée et qu'aucun corpus qui attesterait les usages majoritaires de l'accord de proximité n'est présenté. Les études de M.-L. Moreau, tirées de la base textuelle du moyen français et du *Dictionnaire du Moyen Français*, qui analyse les accords à l'intérieur du groupe nominal et en position attribut, confirment l'existence des accords de proximité en français préclassique, mais montrent que la tendance majoritaire est à l'accord au masculin. Et cela bien avant la supposée intervention de « masculinistes ».²⁶ Il semble donc bien que les *remarqueurs*, confrontés à l'usage majoritaire, n'ont fait que l'entériner. Ce qui ne veut pas dire que l'accord de proximité a été « banni » du français. En effet, contrairement à ce que laisse penser Viennot, il existe toujours en français contemporain surtout en position antéposée, comme le montrent les études sur les corpus du français contemporain d'Abeillé²⁷.

Remarquons aussi que ces questions d'accords de résolution (l'usage de la forme du masculin comme neutralisant les oppositions en genre) et de proximité sont assez mal définies chez les inclusivistes : l'accord du participe passé ou de l'adjectif n'obéit pas nécessairement aux mêmes logiques discursives ni aux mêmes contraintes morpho-syntaxiques²⁸.

²⁵ « L'accord de proximité en latin (et en grec) », 3 décembre 2017, in *La question du latin* ; <https://enseignement-latin.hypotheses.org/10417#comments>.

²⁶ Moreau, M.-L. (2019) « L'accord de proximité dans l'écriture inclusive. Peut-on utiliser n'importe quel argument ? » in Dister, A. et Piron, S. (dir.) *Discours de référence sur la langue française*.

²⁷ Anne Abeillé, Aixiu An et Aoi Shiraishi, « L'accord de proximité du déterminant en français », *Discours* [<https://journals.openedition.org/discours/9542>], mis en ligne le 19 octobre 2018, Abeillé, A. (à paraître) « L'accord de proximité en français moderne » conférence donnée le 21 février 2020 à la Société Linguistique de Paris.

²⁸ Voir notamment, J.-M. Fournier, « À propos des règles dans les grammaires françaises de l'âge classique. Forme, fonction, statut (le cas de l'accord du participe passé) » *History of linguistics 2008, selected papers from the eleventh international conference of the language sciences (Ichols XI), september 2008, Potsdam, Germany*, Gerda Hassler (ed), Benjamins, Amsterdam, Philadelphia.

C'est, au demeurant, une question oiseuse : non seulement elle ne prend pas en compte les choix énonciatifs spécifiques à chaque occurrence, mais la question de la proximité dépend de l'ordre dans lequel l'énonciateur choisit de placer les mots — sans parler d'éventuelles ambiguïtés morphologiques qui nécessitent certaines élucidations (« discours », par exemple, peut-être un singulier ou un pluriel). Le locuteur choisit un agencement : la « proximité » n'est pas un donné spatial qui préexisterait à l'énoncé !

La question de l'accord de résolution ou de l'accord de proximité concerne un groupe nominal qui contient des substantifs de genres différents : cette hétérogénéité formelle peut être source d'hésitations et de variations d'emploi qui ne sont pas d'ordre moral mais d'ordre sémantico-syntaxique. En tout état de cause, Viennot ne démontre en rien en quoi ces caractéristiques morphologiques en français relèveraient du « privilège » et de la valorisation sexuelle des êtres sociaux. C'est bien la question de l'opposition formelle qui est au cœur de l'utilisation terminologique des concepts de *féminin* et *masculin*, ce que vérifient leurs emplois dans le domaine de la versification.

4. La versification et l'anatomie masculine

Sur le banc des accusés, se sont trouvés également les théoriciens de la versification qui auraient inventé la discrimination entre rimes *féminines* et rimes *masculines* fondée, selon Viennot, sur la ressemblance des signes diacritiques du français avec les organes génitaux masculins, conformément au jeu polysémique du titre-slogan de son ouvrage :

« Du coup, on a nommé *e* féminin le *e* non-accentué et *e* masculin le *e* correspondant au son *é* — qu'on se met parallèlement à doter d'un accent. (Tant il est vrai, sans doute, que l'homme se caractérise par un petit quelque chose en plus, qui monte quand il est dur) » (p.18).

Non seulement la dénomination des rimes relèverait de la sexualité, mais leur alternance constituerait par ailleurs une promotion de l'hétérosexualité :

« Quant à l'alternance des deux types de rimes, peu à peu théorisée comme nécessaire dans la belle poésie, elle constitue une autre déclinaison de cet anthropomorphisme : en l'occurrence, elle traduit l'idéal hétérosexuel des rapports humains » (p.19)

La pittoresque métaphore anatomique de Viennot à propos de la rime française a pourtant une explication linguistique²⁹. La rime est dite féminine lorsque la dernière voyelle accentuée est suivie d'un <*e*> muet : des mots tels que *homme*, *âge*, *double*, fournissent des rimes féminines. La rime est dite masculine lorsque la dernière voyelle accentuée n'est pas suivie d'un *e* muet : des mots tels que *maison*, *félicité*, *mort*, fournissent des rimes masculines. Selon la remarque savante de Viennot, l'accent aigu sur le mot comme par exemple *félicité* rappellerait l'érection masculine : si l'on suit cette logique inédite, il doit en être de même pour le participe *émasculé*. Il est peut-être utile de préciser³⁰ que la notion de masculin / féminin dans le domaine de la versification ne

²⁹ On pensera à ce propos à E. Morin (1986 :141) : « Livrée à elle-même, l'analogie erre, vagabonde, voyage, traverse sans entraves frontières, espace et temps. Elle porte en elle potentiellement erreur, délire, folie, raisonnement, invention, poésie [...] L'excès analogique et l'atrophie logique conduisent à la stérilité de la pensée »

³⁰ On peut se sentir gêné de devoir préciser tant de notions élémentaires : la propagation d'une linguistique et d'une poétique idéologisées semble nous y obliger. Que le lecteur avisé ne nous en tienne pas rigueur !

porte pas sur le genre grammatical des mots mais, d'une part, sur la prononciation de leurs terminaisons, donc, sur la phono-morphologie (composante formelle de la langue) et, d'autre part, sur l'invention graphique de l'accent aigu par Robert Estienne, pour marquer la prononciation du <e> fermé distinct du <e> muet (qu'on appelait *e* féminin).

Les ouvrages spécialisés qui retracent l'histoire de la versification datent l'apparition de la rime de manière régulière en français du VIII^{ème} siècle. Michèle Aquien remarque à propos des rimes féminines que le nom de la rime est dû « à son analogie avec la terminaison de la plupart des mots féminins ». L'appellation « féminine » n'a rien à voir avec le genre grammatical des mots sur lesquels elle porte et provient d'un procédé terminologique en vigueur à l'époque de la théorisation des rimes. De la même manière, l'existence des rimes « riches », « pauvres », « léonines » ou « normandes³¹ » n'a-t-elle rien à voir ni avec l'état économique ni avec l'identité régionale ou animale des mots. Là encore, la métalangue n'est pas le fruit d'une intention de domination patriarcale et l'on ne saurait confondre — comme le fait Viennot — la métalangue, le lexique et les caractéristiques sexuelles des personnes réelles.

5. Retour aux origines : Bible et dérivation morphologique

Viennot s'efforce également de montrer que le fonctionnement des accords et les procédés morphologiques de dérivation qui permettent de former des mots en français résultent des pulsions sexuelles masculines ancrées dans la mythologie biblique de la naissance d'Ève.

« L'idée se radicalise ensuite, pour aboutir à des chapitres entiers dédiés à la formation des féminins, toujours donnés comme issus de mots masculins. Il n'y a pourtant pas de raison que le boulanger préexiste davantage à la boulangère que le père à la mère — surtout dans des sociétés où la plupart des activités professionnelles étaient familiales. En revanche, il y a de bonnes raisons de penser qu'on est là en présence d'un vieux rêve : celui d'Eve naissant de la côte d'Adam, traduction du désir masculin d'engendrer (désir qui pourrait bien sous-tendre aussi la volonté de supprimer les noms féminins dénotant les activités créatrices — *autrice, compositrice, sculptrice, peintresse*...). Les idées glissées ici sous couvert de description scientifique³² sont éminemment dispensatrices de messages subliminaux. Elles suggèrent la prééminence absolue du masculin, sa puissance, son indépendance parallèlement à la dépendance absolue du féminin, à son impuissance, à sa contingence. Elles se doublent en outre régulièrement d'une autre idée *dévalorisante* : celle de la simplicité de l'opération, d'ailleurs qualifiée de « dérivation ». Il suffirait d'ajouter quelques lettres, et notamment, un *e*, pour faire du féminin (il est à ce sujet amusant de penser que les biologistes de la seconde moitié du XX^e siècle ont longtemps soutenu la thèse inverse : que le sexe féminin était la base, le sexe par défaut, à partir duquel il fallait impérativement 'quelque chose' en plus 'pour faire du masculin' ». (p.91-92)

³¹ Voir Yves Charles Morin, « Les vicissitudes de la rime normande », *Poétique de la rime*, éd. Michel Murat et Jacqueline Dangel, 2005, Champion.

³² Nous ne savons pas ce que veut dire Viennot quand elle dit « sous couvert de description scientifique », car il est possible de parler des descriptions rigoureuses, rationnelles ou rationalisantes mais pas « scientifiques », au sens moderne, pour décrire le travail des remarqueurs et académiciens. Il faut lire l'ouvrage classique de J.-C. Chevalier (1998/2006) *Histoire de la syntaxe* où il appelle les remarqueurs « les beaux esprits de salon » et montre qu'ils n'étaient pas théoriciens au sens d'aujourd'hui (p.565). Le terme « scientifique » est sujet à caution : en linguistique contemporaine, il implique notamment l'expérimentation, la manipulation des formes et non pas des images ou des métaphores pittoresques. La scientificité vient au moment où le linguiste, qui se doit de s'appuyer sur la tradition grammaticale, la prend comme une description de *prima facie* (Milner 1989) et travaille sur *ce matériel en le modifiant*.

La démonstration de l'autrice est fantaisiste tant du point de vue de son exégèse biblique que de l'exactitude de ses données morphologiques. Elle projette sur la langue une intentionnalité de domination créationniste (comme si les boulangers « décidaient » de minorer leurs épouses par la langue en choisissant la morphologie du lexique). Elle développe également une axiologie fantasmée : le phénomène morphologique de dérivation serait humiliant pour des personnes. Elle propose enfin une corrélation biblique incohérente (se fonde-t-on sur la Bible pour parler français ?) et confond l'historiographie de la biologie et de la grammaire. Loin de toute scientificité, la rédaction allusive attribuant une valeur au procédé morphologique de dérivation (« simplicité », « dévalorisante ») n'a pas de sens : aucun linguiste n'a jamais interprété la suffixation des adjectifs formés avec le suffixe *-able*, les verbes avec le préfixe *re-* ou les noms en *-age*, en termes de dévalorisation causée par la régularité des procédés.

Les historiens de la langue savent bien que le *e* dont parle Viennot a une histoire plus complexe. Le <e> du singulier, selon Jacqueline Picoche est issu à la fois du cas sujet *-a* et de l'accusatif *-am* de la première déclinaison latine. Certains féminins du français à valeur collective sont en fait d'anciens neutres (« paire » < *paria*). Dans certains cas, le singulier donne naissance à un masculin et le pluriel au féminin :

bracchium → « bras »

braccia → « brasse »

granum → « grain »

grana → « graine »

Dans d'autres cas, le pluriel survit sous forme du féminin (*poma* → « pomme »). Il existe également des cas où le *e* final d'un nom ou d'un adjectif féminin ne représente pas le *-a* latin affaibli, mais une voyelle de soutien après le <r> latin (« mère » < *mater, matrem*), pauvre (*pauper, pauperem*)³³. À l'époque du moyen français, une des conséquences importantes de la perte de déclinaison, est que le <e> final, toujours prononcé à cette époque, s'affirme comme marque du genre qui permet de distinguer le masculin du féminin : cela concerne les adjectifs et les pronoms qui ont pour rôle de marquer le genre des substantifs dont la forme ne permet pas la distinction (*sœur, comte*). D'où l'apparition des adjectifs comme *mortele* (fém. de *mortel*).

Par ailleurs, pour étayer ses thèses idéologiques, Viennot fait le détour par le mythe biblique des origines, en proposant son interprétation de la création. Or, lorsque l'on regarde le texte de *La Genèse* (*Bereshit* en hébreu), il parle de la création de l'être (אדם, *adam*), ce qui ne signifie pas « homme / mâle », mais « l'être humain », sans différenciation sexuelle. C'est seulement après la création de l'être (le texte de la Genèse utilise l'article défini « ה » *ha*) que se différencient זכר (*zakar*, « mâle ») et נקבה (*nekeva*, « femelle »). Par ailleurs, si on lit attentivement le texte de la Genèse, on est frappé par la forme du pluriel morphologique du narrateur divin qui utilise « nous » (אנחנו) pour s'autodésigner. L'être humain qui comporte le féminin et le masculin a été créé à partir de « nous » et à l'image de ce « nous ».

Quant aux rapports de domination, cette vision guerrière des relations humaines est contestable et contestée, car elle construit une asymétrie dominatrice simpliste. S'agit-il de l'interprétation de la Bible au XVI^e siècle, de sa lecture au XXI^e siècle ? Par quel public ? Les affirmations de Viennot ne se fondent sur aucune base sociologique ni théologique. Nous ne nous attarderons pas ici sur l'analyse des rapports entre hommes et femmes qui ne peuvent pas se

³³ Picoche, J. 1979 :65-66

résumer à la guerre. Citons au moins l'ouvrage de la psychanalyste Marie Balmary *La divine origine. Dieu n'a pas créé l'homme* qui contredit la vision complotiste de Viennot :

« L'homme n'apparaît que lorsque lui-même dit le mot homme. Et il ne connaît qu'il y a homme que lorsqu'il reconnaît « femme » ; [...] La femme dans ce récit ne provient pas du désir sexuel conscient de l'homme. À ce propos, la tradition juive n'hésite pas, dans le foisonnement de ses commentaires, à imaginer qu'Adam avait eu des rapports avec tous les animaux et n'en avait pas éprouvé véritablement de bonheur, d'éden. C'est d'un désir bien plus profond qu'il, s'agit, le désir que quelqu'un soit là, non devant lui comme objet — ce à quoi l'animal a pu suffire, mais à son côté. [...] Homme et femme adviennent donc ensemble, l'un par l'autre. [...] Il y a chez l'être humain un désir que la nature n'organise pas, un désir qui ne vient pas d'une pulsion mais qui surgit de la rencontre avec l'autre humain : le désir de se parler et de vivre en personne avec d'autres.³⁴ »

Viennot remarque également l'existence des mots « qui ont changé de *sexe* » (sic !) et les appelle les mots « *trans* » (resic !)(p.81) suite à « une entreprise de « masculinisation » : *âge, automne et caprice*, d'autres « changent de sexe en changeant le nombre comme *délice et orgue* »³⁵. Elle oublie de préciser, que le changement de genre a concerné beaucoup de mots qui étaient auparavant au masculin : *un cuiller* est devenu *une cuillère*, et il en va de même pour *aise, erreur, date*, etc³⁶. Les historiens de la langue savent que les changements de genre ont été très nombreux, et leur cause résulte souvent des phénomènes formels, et parfois des accidents linguistiques. Ces phénomènes, qui connaissent des variables diachroniques, diastratiques ou géographiques, échappent à la volonté des locuteurs, et Vaugelas avait bien noté ces évolutions du genre lexical sans pour autant prendre de parti prescriptif :

« Amour : Il est masculin ou féminin, mais non pas toujours indifféremment ; car quand il signifie *Cupidon*, il ne peut être que masculin, et quand on parle de l'Amour de Dieu, il est toujours masculin, et non seulement on dit *l'amour divin*, et jamais *l'amour divine*, ni *la divine amour*, soit que nous entendions de l'amour que Dieu nous porte, ou de l'amour que nous avons pour Dieu [...]. Hors de ces deux exceptions, il est indifférent de le faire masculin ou féminin ; car on dit fort bien *l'amour qu'un amant a pour sa maîtresse, ou un avaricieux pour les biens du monde, est si ardente et si violente*. Il est vrai pourtant qu'ayant le choix libre j'userais plutôt du féminin que du masculin, selon l'inclination de notre langue, qui se porte d'ordinaire au féminin plutôt qu'à l'autre genre, et selon l'exemple de nos plus élégants écrivains, qui ne s'en servent guère autrement. Certes, du temps du cardinal du Perron, et de M. Coëffeteau, c'eût été une faute de la faire masculin, hors les deux exceptions que j'ai marquées.

'La petite amour parle, et la grande est muette', dit M. Bertaut, mais depuis quelques années, plusieurs de nos meilleurs écrivains n'ont point fait de difficulté de le faire masculin, et même à la Cour on a introduit cet usage ; quoique la plupart, *et particulièrement les femmes, le fassent féminin* »³⁷.

Vaugelas ici n'impose rien et se contente de constater les variations d'usage sans imposer quoi que ce soit et sans jugement de valeur. Les désaccords existaient quant à la langue savante littéraire et les parlers populaires. Ménage remarque, par exemple qu'on dit généralement *une*

³⁴ M. Balmary, (2011) *La divine origine: Dieu n'a pas créé l'homme*, p. 84, 141

³⁵ Elle ajoute que « d'autres substantifs deviennent 'bisexuels' comme 'amour' ».

³⁶ Voir F. Brunot (1966), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, tome III *La formation de la langue classique*, Paris :Armand Colin, p.447.

³⁷ Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, fac simulé de l'édition originale, Genève : Droz

horloge, mais que les Gascons, les Provençaux et les Normands disent *un horloge*. Brunot observait³⁸ des termes qui ont changé de genre sans raison bien définie ou qui pouvaient s'utiliser en deux genres: *une art* chez Du Bellay, Baïf et Montaigne, mais masculin chez Marot, Nicot et Cotgrave. *Une arbre* est féminin chez Rabelais. Au début du XVIIe siècle les mots comme *image et ombre* étaient encore au masculin. Dans certains cas, c'est la désinence féminine qui pousse vers le féminin beaucoup de noms, par exemple *affaire, alarme, échange* qui étaient utilisés au masculin, deviennent définitivement féminins, dans d'autres ce sont les étymons latins qui permettent de fixer le genre : *navire, abîme*. Nyrop remarque dans *Grammaire historique de la langue française* que de nombreux changements de genre étaient dus à l'influence des suffixes :

« Comme les mots en *-our* sont le plus souvent masculins et les mots en *-ine* le plus souvent féminins, on finit par dire *un amour* et *une mandoline* au lieu de *une amour* et *un mandoline* (it. Mandolino)³⁹ »

Bien que le « sexe des mots » n'existe pas et que le genre des mots ne soit pas interprétable en termes de bénéfices sexistes, Viennot tente de tirer parti des discours sur la langue pour imaginer une guerre sexuelle qui aurait animé le camp des grammairiens.

6. Le « sexisme » présumé des *remarqueurs* et des grammairiens au XVIIe siècle

Voulant démontrer que l'histoire de la langue suivrait le rythme du sexisme social, Viennot déclare :

« Pour autant, la lourde composante sexiste des réformes pensées pour la langue française au XVIIe siècle ne s'explique pas par ce contexte [la création de l'Académie] mais par l'état du rapport des forces entre les sexes⁴⁰ »

La représentation de la langue est problématique parce qu'elle est l'objet de discours très divers construits sans aucune unité par des acteurs sociaux variés, résultat toujours instable de différentes activités sociales institutionnalisées, qui vont des pratiques orthographiques aux pratiques philologiques, en passant par l'interaction pratique entre dictionnaires, littérature et genres textuels multiples, édition, imprimerie. Pour Viennot, cette hétérogénéité se réduit au « monopole des hommes sur la parole publique »...⁴¹ Sur le plan méthodologique, il est étrange de ne pas poser la question de l'influence effective des pratiques savantes sur la langue à une époque où l'alphabétisation est aussi limitée. Il est de toute façon impossible de savoir de quelle composante il est ici question puisque le texte de Viennot confond en permanence les niveaux d'analyse, essayant de promouvoir des affirmations qui ne relèvent ni de la grammaire ni de la réalité sociale. Contrairement à ses déclarations, les réformes linguistiques en question ont été très marquées par le rôle des femmes dans les salons desquelles se tenaient les discussions principales sur la langue.

³⁸ Brunot, F. (1967), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, Armand-Colin, tome II, chapitre II.

³⁹ Nyrop, 1908 (tome 3 :349)

⁴⁰ Viennot, *ibid*, p.21

⁴¹ *Op. cit*, p.127.

Au XVIII^e siècle, apparaît progressivement un nouveau dispositif discursif lié à l'entreprise de la standardisation du français, les *Remarques*. Ce nouveau genre de discours ne relève ni de l'analyse grammaticale fondée sur la raison⁴² comme celle de Port-Royal, ni de l'activité prescriptive. Il s'agit d'un genre mondain, qui est indissociable de la pratique de sociabilité de l'époque, notamment par la fréquentation des salons où l'activité essentielle consistait à converser. Les auteurs de *Remarques* observaient et notaient les usages en vigueur dans les lieux qu'ils fréquentaient. Les *remarques*, qui ont joué un rôle considérable dans la standardisation du français n'étaient pas des ouvrages prescriptifs. Elles se construisaient à l'instar des conversations mondaines au fil desquelles les remarques étaient prélevées, sans tables des matières, sans ordre alphabétique, à bâtons rompus. Les auteurs de ces *remarques* ne fixent ni n'imposent des usages « masculinistes » et ne font que décrire le terrain sociolinguistique auquel ils avaient accès.

Les *Remarques sur la langue française* de Claude Favre de Vaugelas, fondateur de ce genre littéraire, ont eu un retentissement beaucoup plus grand que les ouvrages des grammairiens cités par Viennot⁴³. De nombreux passages des *Remarques* contredisent d'ailleurs les allégations de sexisme qu'elle impute aux grammairiens. Vaugelas est en fait le premier à mettre en valeur le rôle des femmes comme arbitres du bon usage. Outre dans sa préface, on le constate par exemple à sa remarque sur « vomir des injures » où il explique que « ce mot est fort mal reçu particulièrement des Dames, à qui un si sale objet est insupportable. [...] Mais soit qu'elles aient raison ou non, de haïr ces phrases, je rapporte simplement la chose, comme une vérité dont je suis bien informé » (p.128).

Les femmes jouent un rôle prépondérant dans la stabilisation des usages décrits par les remarqueurs. Ces usages ne se discutaient pas au sein des conciliabules des « célibataires endurcis », selon Viennot, mais majoritairement dans les salons qui ont donné naissance à une véritable sociabilité mondaine. Le salon permet de rompre avec la culture savante pour faire place à l'expérience sociale contemporaine. Viennot cite Scipion Dupleix qui déplore la place des femmes dans les discussions sur la langue. Il était, en effet, un opposant de Vaugelas, comme plus tard Ménard le fut de Bouhours dans la discussion de ces usages. Mais que cela soit Vaugelas ou Bouhours, les deux *remarqueurs* ont mis en valeur le rôle des femmes dans les usages. Et ce sont leurs recommandations et pas celles de Scipion qui ont connu un grand retentissement au XVIII^e siècle. Ils les recommandent de préférence aux avis savants :

« [...] dans les doutes de langue, il vaut mieux pour l'ordinaire consulter les femmes, et ceux qui n'ont point étudié, que ceux qui sont bien savants en la langue Grecque et Latine" (*Remarques*, préface).

La source de l'accusation de Viennot est une remarque de Vaugelas sur l'accord de résolution. Or, la citation qu'elle fait est tronquée, (« le genre masculin étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble ») car Vaugelas y rapportait les avis et pratiques, tout en notant à titre personnel préférer l'accord de proximité au

⁴² « Ceux qui ont de l'estime pour les ouvrages de raisonnement, trouveront peut-être en celui-ci quelque chose qui les pourra satisfaire, et n'en mépriseront pas le sujet, puisque, si la parole est un des grands avantages de l'homme, ce ne doit pas être une chose méprisable de posséder cet avantage avec toute la perfection qui convient à l'homme ; qui est de n'en avoir pas seulement l'usage, mais d'en pénétrer aussi les raisons, et de faire par science ce que les autres font seulement par coutume » (préface de Lancelot à la *Grammaire Générale et raisonnée*)

⁴³ Voir Chaurand, J. (dir.) *La nouvelle histoire de la langue française*, surtout la quatrième partie rédigée par J.-P. Seguin « La langue française aux XVII^e et XVIII^e siècles », Rey, Duval, Siouffi, (dir) *Mille ans de la langue française. Histoire d'une passion*, chapitre « Usages et libertés ».

féminin plutôt que l'accord de regroupement⁴⁴. Sa remarque se termine par la recommandation à chacun de « ne se fier qu'à son propre jugement » : on aura du mal à considérer cela comme une prescription.

Le père Bouhours, dans la lignée de Vaugelas, prend également parti pour les usages des femmes dans *Les entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671)⁴⁵ :

« Il est vrai, reprit Ariste, qu'il n'y a rien de plus juste, de plus propre et de plus naturel que le langage de la plupart des femmes françaises. Les mots dont elles se servent, semblent tout neufs et faits exprès pour ce qu'elles disent, quoiqu'ils soient communs : et si la nature elle-même voulait parler, je crois qu'elle emprunterait leur langue »

Les femmes jouent surtout un rôle très important dans les discussions sur le jugement d'acceptabilité de certaines tournures. Elles servent donc non seulement comme modèle de prononciation et d'utilisation des genres là où le doute subsiste, mais aussi dans les décisions de ce qui relève du lexique commun et ce qui ne doit pas être utilisé. L'élan moderniste de la langue, qui ne tient pas compte des usages savants, est ainsi mis au crédit des femmes :

« Ce sont elles, désormais, qui détiennent l'autorité et leur appréciation du « bon usage » se révèle décisive dans le processus d'homogénéisation et de « lissage », pour ainsi dire, de la langue utilisée dans l'échange oral quotidien. [...] Les femmes jouèrent un grand rôle dans la popularisation des jugements d'acceptabilité. [...] Un seul paragraphe de La Bruyère, dans lequel celui-ci trouve aux femmes « des tours et des expressions qui souvent en nous [les hommes] ne sont que l'effet d'un long travail et d'une pénible recherche, « [un enchaînement de discours inimitable, qui se suit naturellement, et n'est lié que par le sens » fait plus que toutes les menues observations des remarqueurs. C'est l'époque où le français dans son ensemble est considéré comme une langue particulièrement féminine, pleine de douceur, riche en *e muet*, etc. » (Rey, Duval, Siouffi 2007 :666)

La fin du XVIIe siècle connaît l'arrivée au Parnasse de toute une lignée de femmes illustres : Mme Deshoulières (nièce de Charles Perrault), Mme de Scudéry, Mme de Rambouillet, etc. Le rôle de ces femmes tant dans la création du modèle culturel et littéraire français que dans leur influence sur la langue est incontestable. S'il est vrai que ce qu'on appelle « langue » est une somme de discours sur la langue, il est réducteur d'affirmer que le français aurait été formaté uniquement par les discours de grammairiens hommes, et de priver les femmes du rôle qu'elles ont joué dans l'évolution sociale et linguistique en France. On peine à comprendre la logique paradoxale de ce point de vue prétendument féministe qui efface l'influence des femmes dans l'histoire des pratiques linguistiques pour pouvoir en proposer une représentation comme pures victimes d'une supposée « masculinisation ».

⁴⁴ Vaugelas (1970 :82-83) « Comment dirons-nous donc ? Il faudrait dire *ouverts* [Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte ou ouverts à vos louanges]. Il faudrait dire, ouverts, selon la Grammaire Latine, qui en sue ainsi, pour une raison qui semble être commune à toutes les langues, que le genre masculin étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble, mais l'oreille a de la peine à s'y accommoder, parce qu'elle n'a point accoutumée de l'ouïr dire de cette façon, et rien ne plaît à l'oreille, pour ce qui est de la phrase et de la diction, que ce qu'elle accoutumée d'ouïr. Je voudrais donc dire, ouverte, qui est beaucoup plus doux, tant à cause que cet adjectif se trouve au même genre avec le substantif qui le touche, que parce qu'ordinairement on parle ainsi, qui est la raison décisive, et que par conséquent l'oreille y est toute accoutumée [...] Mais qu'on ne s'en fie point à moi, et que chacun se donne la peine de l'observer en son particulier [...] ».

⁴⁵ Voir édition 1962 :39.

L'histoire du devenir d'une langue est aussi l'histoire de sa langue littéraire.⁴⁶ À la fin du XVIIe siècle, cette histoire se fait avec et par les femmes, les femmes maîtresses des salons littéraires, écrivaines, théoriciennes de l'esthétique littéraire. Il s'agit de femmes appartenant aux milieux aristocratiques qui ont été considérées dans ces milieux comme « le guide indispensable de l'homme dans la voie d'une société plus raffinée, plus courtoise, plus policée ».⁴⁷ Ces rapports sociaux se sont joués dans les pratiques linguistiques qui se développaient dans ces salons.⁴⁸ Les femmes, selon Delphine Denis,⁴⁹ étaient à la fois collaboratrices, rivales et commanditaires de textes littéraires. Madeleine de Scudéry, Mme Deshoulières, Mme de Rambouillet, Mme de Lafayette, Mme de Sévigné etc. ont contribué à la création des pratiques d'écriture et des réflexions sur les genres littéraires nouveaux. Si elles n'ont pas elles-mêmes écrit de *remarques*, ou d'ouvrages sur l'usage de la langue, c'est bien *leur* usage qui servait de référence aux descripteurs. Au-delà de considérations strictement grammaticales sur la langue elle-même, force est donc de constater que, sur le plan sociolinguistique, les femmes n'ont pas moins contribué que les hommes aux discours sur la langue et qu'elles ont pleinement participé aux productions des élites littéraires.

7. Le linguiste et sa formation

Contrairement aux informations qui circulent parfois dans les médias présentant volontiers Eliane Viennot comme « linguiste »⁵⁰, elle ne semble pas avoir de formation linguistique — ce qui impliquerait, entre autres, la connaissance du fonctionnement de la langue et de son utilisation, la compréhension de la différence entre les choses du monde et les signes par lesquels il est possible de renvoyer aux choses, la définition des types de grammaires et la compréhension de ce qu'est l'activité grammaticale ou un protocole de recherche permettant de valider ou d'invalides des hypothèses.

Il va sans dire que le savoir sur la langue n'est pas un domaine réservé et clos et qu'il est normal que les chercheurs des départements de littérature soient intéressés par la langue dont ils enseignent la littérature. Néanmoins, la linguistique est une science. L'étape importante dans la marche des réflexions sur le langage vers l'établissement d'une discipline scientifique au sens moderne du terme repose sur « la construction rationnelle d'une expérience, l'abstraction suivant l'observation des données empiriques ».⁵¹ Le savoir sur la langue est marqué par l'épistémologie saussurienne, qui a permis d'analyser le signe linguistique non pas comme existant en rapport direct avec le monde, mais en l'inscrivant dans un réseau d'interdépendance avec d'autres signes qui ne renvoient pas à des essences. Cette épistémè fonde le travail des lexicologues et montre que le lexique n'est pas figé dans la référentialité, que les mêmes signes peuvent faire partie de

⁴⁶ Maingueneau, D. (1995), « Qualité de la langue et littérature » in Eloy (dir.) *La qualité de la langue, le cas du français*. Paris : Champion.

⁴⁷ Catherine Pascal, « Les recueils de femmes illustres au XVIIe siècle », Rencontres de la SIEFAR : « Connaître les femmes de l'Ancien Régime. La question des recueils et dictionnaires » Paris, 20 juin 2003. www.siefar.org

⁴⁸ Voir D. Denis (2001), *Le Parnasse galant*, Paris : Champion.

⁴⁹ Ibidem, p. 312

⁵⁰ Eliane Viennot: « La langue française n'est pas misogynie », Le Figaro, 19 novembre 2018 ; « On a parlé langage inclusif, mouvements « anti-genre » et suprématie masculine avec l'historienne et linguiste Eliane Viennot », *Komitid*, 29 novembre 2018 ; « « Les noms "autrice", "officière", "professeuse"... existent depuis des siècles. Ils avaient juste été condamnés par des idéologues masculinistes », *Le Monde*, 11 juillet 2019.

⁵¹ Voir à ce propos l'ouvrage de G. Bachelard (1938), *La formation de l'esprit scientifique*, Paris : Vrin

configurations sémantiques et syntaxiques différentes, que les signes linguistiques ne sont pas dotés d'intention sociale.

L'observation linguistique véritable se fait sur des données avec lesquelles on ne peut pas *tricher*. Comme le rappelle A. Culioli (2002 :20) :

« on ne triche pas avec les phénomènes ; et lorsque l'on a affaire à des phénomènes où parfois une indication ténue va jouer un grand rôle, eh bien, on fait avec ce qu'on a, on n'extrapole pas. Et puis, si on est amené à faire quelque chose qui ressemblerait à une extrapolation, un raisonnement par exemple, alors il faut absolument que ce raisonnement soit fondé au point de vue méthodologique, c'est-à-dire, qu'il ait toutes les caractéristiques de rigueur, de cohérence, tout le caractère explicite que l'on est en droit d'attendre de tout raisonnement qui veut être autre chose qu'une simple prise de position subjective.⁵² »

Cela rejoint les préoccupations méthodologiques de Durkheim qui, dans *Les règles de la méthode sociologique*, met en garde contre ce qu'il appelle les « prénotions » dont l'emploi va à l'encontre de la méthode scientifique. Si les prénotions sont liées aux expériences et croyances des sujets dans la vie, elles peuvent être fausses. Le recours à ces prénotions sans expérimentation et sans preuves, pour expliquer le monde et /ou la langue, en fait « des notions confuses, mélanges indistincts d'impressions vagues, de préjugés et de passions » (p. 27).

Or, la démarche de Viennot n'est justement fondée que sur des opinions subjectives. Nous avons déjà fait une remarque sur l'impossibilité pour un linguiste d'analyser la conscience des gens, ou d'accéder à leur ressenti indépendamment d'un travail de description des formes au sein du discours :

« Christine de Pizan, la première à avoir rédigé un manifeste où toutes ces questions sont débattues et le sexisme dénoncé (*La cité des dames*, 1404) ne consacre pas une ligne au terrain linguistique. Elle était *pourtant consciente*⁵³ que les clercs (feu son mari l'était) pratiquaient volontiers un langage masculiniste » (p.12)

De même qu'on ne sait pas par quels moyens Viennot a accédé à la conscience de Christine de Pizan, on ne sait ce qu'elle appelle « langage masculiniste ». Un linguiste qui utiliserait cette désignation se devrait de préciser s'il s'agit d'une variation du français qui serait propre aux hommes contemporains de Christine de Pizan, ou d'un dialecte qui aurait été élaboré sciemment à partir du français commun pour l'usage exclusif des hommes. Après cette clarification, il faudrait proposer les caractéristiques linguistiques propres à cette variation ou à ce dialecte. En règle générale, la description des variations ou des dialectes se fait au niveau phonétique, lexical, syntaxique et pragmatique. Lorsque l'on parle, par exemple, du « langage des précieux » ou du « langage des jeunes », on peut le décrire en termes linguistiques : le vocabulaire, les procédés stylistiques les plus fréquents, etc. On peut également décrire le dispositif socio-discursif au sein duquel s'utilisent ces types de parler. Or, aucun de ces critères n'est discuté. Le « langage masculiniste » reste donc une mystérieuse prénotation.

⁵²Culioli, A. (2002), *Variations sur la linguistique*, Entretiens avec F. Vau, Paris : Klincksieck.

⁵³ C'est nous qui mettons en italique

Lorsque à plusieurs reprises, Viennot reproche aux femmes de lettres des siècles passés ne pas « ressentir » ce qu'elles devraient ressentir,⁵⁴ on peut penser à une identification fantasmatique avec ces femmes à qui il ne manquerait que le ressenti anti-masculiniste pour être des vraies féministes... Mais de telles réflexions ont beau produire un discours sur la langue, elles ne possèdent aucun fondement méthodologique tangible et n'ont rien à voir avec la réalité de la langue ni de la grammaire, accusées d'avoir « masculinisé » le français. De fait, chez Viennot, l'utilisation du terme *grammaire* lui-même n'est jamais claire. Il est vrai que, comme tous les mots de la langue, il est susceptible de renvoyer à des réalités variées.

8. La grammaire : prescription et description

En linguistique la description des propriétés linguistiques des faits de langue est appelée *grammaire* et consiste à rendre compte de la formation langagière dans toute sa complexité et son hétérogénéité, sans nécessairement que les circonstances particulières ni les destinataires ne soient pris en compte⁵⁵. Cela signifie que certaines des propriétés seront envisageables *hors circonstances*, d'autres seront *variables*. La grammaire se propose d'établir la réalité objective de la langue étudiée. Bien sûr, l'énoncé grammatical émis à une certaine époque peut être revu en fonction des savoirs nouveaux acquis ultérieurement.

Si l'on veut comprendre les formes du français contemporain, on est alors obligé de tenir compte de l'évolution diachronique. Une étude grammaticale objective montre alors que la formation du masculin et du féminin ne peut se décrire comme une compétition pour savoir « qui l'emporte ». Par exemple, Van Raemdonck (2018) rappelle l'évolution phonétique dans la formation des formes des participes : forme non-marquées auxquelles s'ajoute la forme Ø (ce qui reste de l'évolution phonétique de la forme de la désinence latine) pour obtenir le masculin et *e* pour obtenir le féminin⁵⁶. Cette forme non-marquée fonctionne également comme une forme neutralisant les oppositions des genres.

Le problème est que dans l'opinion courante, *la grammaire* désigne tout autre chose. La pratique sociale grammaticale, liée à l'enseignement et aux normes sociales ne relève pas du régime du discours scientifique de manière directe, mais son existence n'est possible que parce qu'elle s'appuie sur la grammaire descriptive⁵⁷. Quel que soit le cas de figure, la grammaire prescriptive ne crée pas la langue, car la langue en tant que système préexiste à tout discours grammatical. Il est de fait que le féminin générique n'existe pas en langue et n'a été observé dans aucun usage *spontané*, ni oral ni écrit,⁵⁸ contrairement au masculin générique (« L'homme n'est ni sage ni bête »). Jusqu'à l'avènement récent d'un féminisme radicalisé expliquant aux locuteurs du français qu'ils parlent mal, car ils parlent le français « masculinisé », personne ne pensait que

⁵⁴« Marie de Gournay qui consacre plusieurs de ses traités à la langue dans les années 1620, et qui ne porte pas Malherbe dans son cœur, ne s'en prend qu'à la manie des nouveaux docteurs de réformer, d'épurer, de légiférer-et de dénigrer ouvertement Ronsard et Desportes. « Or il n'est guère douteux qu'elle aurait dénoncé cette entreprise [de masculinisation] si elle l'avait *ressentie* en tant que telle » (p.38) Réponse de la bergère à la bergère : si Marie de Gournay ne l'a pas ressentie, c'est peut-être bien que cette entreprise n'existait pas...

⁵⁵ Voir Milner, J.-C. (1989), *Introduction à une science du langage*, Paris : Seuil.

⁵⁶ Van Raemdonck (2018 :85)

⁵⁷ Certes, la prescription a des effets, comme par exemple l'hypercorrection ou une conscience de la langue filtrée par les usages de l'écrit : nombre de phénomènes courants à l'oral sont proscrits à l'écrit (comme la dislocation syntaxique du sujet repris par le pronom, de type « Le mec, il me dit... »), ce qui n'empêche pas leur production, leur régularité et leur grammaticalité selon les normes de la morphosyntaxe de l'oral.

⁵⁸ Seulement dans l'écriture militante ou dans l'ostentation idéologique <https://assp.univ-lyon2.fr/>

homme aurait eu ici le sens restrictif de *mâle*. Le pronom personnel objet *le* est de genre masculin : dans « Le féminin générique n'existe pas, tout le monde *le* sait », son emploi est bien celui d'un neutre car l'antécédent auquel il réfère est un contenu propositionnel — or, les contenus propositionnels étant dénués de genre, c'est bien le masculin qui exprime leur neutralité grammaticale.

Ce qui semble à certains esprits « un complot masculiniste » correspond en réalité au fait de noter un usage attesté majoritaire. La règle, dans cette perspective, correspond à la recherche de généralité. Il est indéniable que la norme prescriptive est aussi d'ordre social⁵⁹ — « dites » ou « ne dites pas » — mais elle s'appuie sur l'existence de ce qui est. Par exemple, même si l'accord de proximité existe au moment de l'écriture de la règle, il est moins fréquent que l'accord au masculin (voir *infra*). Certes, il existe souvent une divergence entre la description des faits de langue qui sont hétérogènes et la prescription qui vise à homogénéiser la diversité des usages, voire à exprimer des préférences, souvent influencées par le prestige du modèle écrit, mais cette visée d'homogénéisation n'a rien d'un totalitarisme masculin qui nierait l'existence des variations. La grammaire prescriptive intègre les changements linguistiques, avec un retard sur les usages. Par exemple, si personne ne respecte plus l'accord du participe passé employé avec *avoir*, la règle d'usage changera au profit de l'invariabilité⁶⁰ (ce qui risque de provoquer la perte de l'accord au féminin...).

9. Raisonnements préscientifiques

L'analyse linguistique des assertions qu'on trouve dans les ouvrages de Viennot est sans appel : outre les confusions et la puérité des démonstrations, on note des revendications idéologiques fondées sur des approximations historiques, de fausses corrélations entre grammaire et structure sociale ou entre versification et anatomie, un ressenti personnel présenté comme expérience commune, des affirmations non vérifiées qui ne sont pas fondées sur des corpus et qui se trouvent réfutées par la recherche, des anachronismes inacceptables, des contre-sens grammaticaux et historiques. Tout cela témoigne d'un esprit préscientifique faisant fi de l'épistémologie linguistique, qui ignore le fonctionnement du système en proposant des explications fausses, contradictoires ou partielles.

Non seulement la thèse de la masculinisation confond en permanence les mots et les choses, les attributs du monde sensible et les propriétés formelles des signes, elle confond également la différence entre une langue naturelle et une langue artificielle. Pour elle, le français fonctionne en somme, comme l'esperanto, qu'on pourrait modeler suivant les recommandations des experts qui cherchent à satisfaire les besoins de clients. Elle écrit, par exemple que la langue française est « genrée » (p.129) non pas pour constater qu'il existe deux genres grammaticaux en français, mais pour parler de l'injustice que porterait en soi la langue. On pensera ici aux langues qui n'ont pas de genre grammatical, ou celles qui en ont 3 ou 4, ou aux langues qui utilisent systématiquement des « classificateurs », qui ressemblent beaucoup par certains côtés à nos

⁵⁹ Voir une discussion intéressante sur la nature de la norme in Colombat, B., Fournier, J.-M., Puech, Ch. (2010) *Histoire des idées sur le langage et les langues*, pp.100-110.

⁶⁰ C'est déjà une grande discussion en Belgique : « Participe passé : la règle d'accord avec l'auxiliaire *avoir* remise en question », *L'Express*, 3 sept. 2018 ; « Accord du participe passé : la vraie fracture qui déchire la France », Hadrien Mathoux, *Marianne*, 5 septembre 2018.

genres grammaticaux, dans le même porte-à-faux par rapport au référent. Dirait-on de ces langues qu'elles sont « genrées » ?

Les attaques permanentes envers les actions des « masculinistes » et les locuteurs qui ne parlent pas comme il faut traversent tout son texte. La proposition de « renforcer le féminin » « dans l'ensemble du matériel linguistique » (noms, pronoms, accords) (p.129) est corrélée à « la lutte contre la masculinité des assemblées » (p.130). Si la dernière proposition laisse coi (on se demande ce que « masculinité » veut dire), la première relève de l'interventionnisme linguistique utopique et fantasmatique au même titre que le fantasme de la « masculinisation » de la langue. Si, effectivement, les interventions sur le lexique sont possibles — le changement lexical du français après la Révolution en est témoin —⁶¹ le « renforcement féministe » de la morphosyntaxe relève du créationnisme autoritaire — il ne s'agit même plus d'améliorer la condition féminine mais de promouvoir « la fluidité entre les genres ».

Non sans une certaine ironie paradoxale, les propositions inclusivistes actuelles entrent en conflit avec la langue telle qu'elle existe dans les pratiques des locuteurs ordinaires alors même qu'elles prétendent « rompre avec l'élitisme imposé à la langue », remarquant que « plus la langue est compliquée, plus elle comporte d'illogismes, et plus il y a besoin d'experts — ou de pseudo-experts — pour observer les entrailles de la bête et prescrire ce qui convient de faire » (p.112). Pour pallier ces difficultés, Viennot en propose d'autres beaucoup plus grandes, en prescrivant des usages aberrants, illogiques, irréguliers, étrangers au fonctionnement spontané du français, celui des locuteurs et scripteurs ordinaires. Et tout cela en se fondant sur des raisonnements sans rigueur, empreints d'une fausse morale peu soucieuse de ses effets destructeurs.

Bibliographie

- ABEILLÉ, A. AIXIU A., SHIRAÏSHI, A. « L'accord de proximité du déterminant en français » Discours [En ligne], 22 | 2018, mis en ligne le 19 octobre 2018
- AYRES-BENNETT, W. (1994). « Le rôle des femmes dans l'élaboration des idées linguistiques au XVIIIe siècle en France », in: *Histoire Épistémologie Langage*, tome 16, fascicule 2, La grammaire des dames, sous la direction de Wendy Ayres-Bennett. pp. 35-53.
- ARNAUD et LANCELOT (1969), *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Paulet.
- AQUIEN, M. (1990/2003, 5 édition), *La versification*, Paris, PUF.
- BACHELARD G. (2011), *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin.
- BALLY Ch. (1965, troisième édition augmentée), *Le langage et la vie*, Genève, Droz.
- BALMARY M. (2011) *La divine origine: Dieu n'a pas créé l'homme*, Paris, Grasset.
- BANNIARD M. (1997), *Du latin au langues romanes*. Paris, Nathan, coll. 128.
- BRUNOT F. (1966), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, tome III *La formation de la langue classique*, Paris, Armand Colin.
- BOUHOURS D. (1671/1962), *Les entretiens d'Ariste et d'Eugène*. Éd. Bibliothèque de Cluny:
- CANDEA M., VÉRON L. (2019), *Le français est à nous ! Petit manuel d'émancipation linguistique*. Paris, La Découverte.
- CERQUIGLINI B. (1995), *L'accent du souvenir*, Paris, Minuit.

⁶¹« Rien n'a mieux préservé le modèle de Rivarol et de Voltaire qu'une politique linguistique visant à promouvoir une langue unique et déjà parfaite, sous réserve d'adaptations lexicales idéologiques » (Seguin, J.-P 1999 : 263)

- CHARAUDEAU P. (2018) « L'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français », revue *Le Débat* n°199, mars-avril 2018
- CHAURAND J. (dir) (1999), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil.
- CHEVALIER J-C. (1998/2006) *Histoire de la syntaxe*, Paris, Champion.
- Cibois, Ph. : www.enseignement-latin.hypotheses.org
- COLOMBAT, B., FOURNIER J-M., PUECH Ch. (2010) *Histoire des idées sur le langage et les langues*, Paris, Klincksieck.
- COLOMBAT B., FOURNIER, J.-M., RABY, V. (2012), *Vers une histoire générale de la grammaire française. Matériaux et perspectives*, Paris, Champion.
- COSERIU E. (2001), *L'homme et son langage*, Louvain-Paris, Peeters
- CULIOLI A. (2002), *Variations sur la linguistique. Entretiens avec Frédéric Fau*. Éd. Klincksieck, Paris.
- GLESSGEN M.-D. (2007), *Linguistique romane. Domaines et méthodes en linguistique romane*. Paris, Armand Colin.
- GRINSHUPUN Y. (2008) *ô : Entre langues(s), discours et graphie*. Paris, Ophrys.
- DENIS D. (2001), *Le Parnasse Galant. Institution d'une catégorie littéraire au XVIIe siècle*. Paris : Champion.
- GRECO L. (2015) « La fabrique des genres et de sexualité » in *Langage et Société* n°152, pp.7-16.
- LE GOFFIC P. (2019), *La grammaire de subordination en français*, Paris, Ophrys.
- MAINGUENEAU D. (1995), « Qualité de la langue et littérature » in Eloy (dir.) *La qualité de la langue, le cas du français*. Paris, Champion.
- MAHMOUDIAN M. (2013), « La linguistique et les sciences du langage » dans *La Linguistique*, vol. 49, pp.67-96.
- MEILLET A. (1919/1965) « Le genre grammatical et l'élimination de la flexion » in *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris : Champion, pp. 199-129 »,
- MEILLET A. (1919/1965), « Comment les mots changent de sens », » in *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, pp.230-271.
- MILNER J. C. (1989), *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil.
- MILNER J.-C., Regnault, F. (1987), *Dire le vers*, Paris, Verdier.
- MOREAU M.-L. (2019) « L'accord de proximité dans l'écriture inclusive. Peut-on utiliser n'importe quel argument ? » in Dister, A. et Piron, S. (dir.) *Discours de référence sur la langue française*.
- MORIN, E. (1986), *La méthode. 3. Connaissance de la Connaissance*. Paris, Seuil.
- MORI, Y. (2005), « Vicissitudes de la rime normande », in *Poétique de la rime*, (dir. M. Murat et J. Dangel), pp. 219– 252. Paris, Champion.
- NYROP KR.(1908), *Grammaire historique de la langue française*, Paris, tome 3, Alphonse Picard & fils.
- REY A., DUVAL. F., SIOUFFI, G. (2007), *Mille ans de langue française ; Histoire d'une passion*, Paris, Perrin.
- PASCAL C. (2003), « Les recueils de femmes illustres au XVIIe siècle », Rencontres de la SIEFAR : « Connaître les femmes de l'Ancien Régime. La question des recueils et dictionnaires » Paris, 20 juin 2003.www.siefar.org
- PICOCHÉ J. (1979), *Précis de morphologie historique du français*. Paris, Nathan.
- PICOCHÉ J. et MARCHELLO-NIZIA C. (1991), *L'histoire de la langue française*. Paris : Nathan.
- PLATON (1967) *Cratyle*, Paris, Garnier.
- RASTIER F. (2020) « Écriture inclusive et exclusion de la culture », *Cités*, 2020/2 (N° 82), p. 137-148.

- RASTIER F. (2020), <https://www.mezetulle.fr/ecriture-inclusive-et-separatisme-linguistique/>
- VAN RAEMDONCK, D. (2019), « L'inclusif, entre accord et désaccord ou « jusqu'à ce que la proximité nous sépare », in *Le discours et la langue*. tome 11.1. *Les défis de l'écriture inclusive*, Louvain-la-Neuve, EME éditions. pp.75-95.
- SEGUIN J.-P. (1999), « La langue française aux XVIIe et XVIIIe siècles » in Chaurand, J. (dir.) *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris, Seuil.
- SMYTH H.W. (1920/1984), *Greek Grammar*, Harvard University Press.
- VIENNOT E. (2014/2017), *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin. Petite histoire des résistances de la langue française*. Paris, iXe.
- VAUGELAS C-F. (1635/1970), *Remarques sur la langue française*, FacSimile de l'édition originale, Introduction par Jeanne Streicher, Genève, Slatkine reprints.
- VIOLI P. (1987), « Les origines du genre grammatical », in *Langages*, n°85, p.15-34.

